

Le PREFET DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service Environnement

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande de renouvellement d'autorisation présentée par la SOCIETE D'EXPLOITATION DE CARRIERES (S.E.C) pour l'exploitation de la carrière de roche massive calcaire située au lieu-dit « Le Cloteirol », sur le territoire de la commune de Villeneuve-Loubet.

Responsables chargés du suivi du projet : M. Thierry PANAIVA, Directeur de LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE CARRIERES (S.E.C) et M. Laurent ALLEMAND, Directeur adjoint.

En exécution de l'arrêté préfectoral du **20 DEC. 2013** une enquête publique aura lieu du 27 janvier 2014 au 28 février 2014, à la mairie de Villeneuve-Loubet – service de l'urbanisme, avenue des Rives, concernant le projet susvisé.

Au cours de cette période, le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé à la mairie de Villeneuve-Loubet – service de l'urbanisme, avenue des Rives où il sera tenu à disposition du public qui pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, au service de l'urbanisme de la mairie de Villeneuve-Loubet, avenue des Rives. Il peut également les adresser par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête, soit jusqu'au 28 février 2014.

Le public pourra également consulter la présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, sur le site internet de la préfecture (<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice pour conduire cette enquête est M. Jean PIEFFORT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public au service de l'urbanisme de la mairie de Villeneuve-Loubet, avenue des Rives, aux jours et heures suivants :

- le lundi 27 janvier 2014 de 8h30 à 12h,
- le mercredi 12 février 2014 de 13h30 à 17h,
- le jeudi 20 février 2014 de 8h30 à 12h,
- le vendredi 28 février 2014 de 13h30 à 17h.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction départementale de la Protection des Populations – service Environnement.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Direction départementale de la Protection des Populations et à la mairie de Villeneuve-Loubet – service de l'urbanisme, qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet de la préfecture pendant la même durée (<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le projet présenté fera l'objet d'une décision d'autorisation assortie de prescriptions techniques ou d'un refus.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DTION-G 3393



Gérard GAVORY